

URBANISME

Plan local d'urbanisme

Bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil municipal a sollicité, à nouveau, l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre pour rectifier une erreur matérielle de zonage nécessitant la mise en œuvre d'une nouvelle modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU).

Aussi, une procédure de modification simplifiée du PLU de la Ville a été engagée, par délibération n° 2017-06-27_691 du Conseil territorial du 27 juin 2017, pour corriger ladite erreur matérielle de zonage.

En effet, l'îlot sis 5, place Léon Gambetta/128, boulevard Paul Vaillant-Couturier/2, boulevard de Brandebourg a été versé en totalité de la zone UF à la zone UIC, alors que seul le 5, place Léon Gambetta aurait dû l'être.

Aujourd'hui, à l'issue de la mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée du PLU, il convient de vous en présenter le bilan. Par suite, au regard de ce dernier, il appartiendra au Conseil de territoire d'approuver le projet par délibération motivée.

La mise à disposition du projet de modification simplifiée a fait l'objet des modalités suivantes :

- Parution dans le journal d'annonces légales Le Parisien du Val-de-Marne du 31 août 2017,
- Parution dans le journal d'information municipal « Ivry-ma-Ville » du mois de septembre 2017,
- Parution sur le site internet de la ville avec possibilité de consigner les observations par courriel,
- Affichage du porter à la connaissance du public sur les panneaux administratifs de la Ville, en Mairie ainsi qu'à la Cité Administrative et Technique au service renseignements d'urbanisme/droit des sols pendant toute la durée de la mise à disposition,
- Affichage du porter à la connaissance du public à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (site d'Arcueil) pendant toute la durée de la mise à disposition,
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée et d'un registre de concertation en Mairie et à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (site d'Arcueil) pendant 33 jours consécutifs, du 11 septembre au 13 octobre 2017 inclus, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public.

Conformément au code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et consultées suivantes :

- Préfecture du Val-de-Marne,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- Conseil régional d'Ile-de-France,
- Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- Conseil départemental du Val-de-Marne,
- Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Val-de-Marne,
- Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne,
- Chambre régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
- Mairie d'Alfortville,
- Mairie de Charenton-le-Pont,
- Mairie du Kremlin-Bicêtre,
- Mairie de Paris,
- Mairie de Villejuif,
- Mairie de Vitry-sur-Seine.

Par courrier du 16 août 2017, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne a fait part de son absence de remarque particulière.

Par courrier du 11 septembre 2017, la commune de Villejuif a fait part de son absence de remarque particulière.

Par courrier du 10 octobre 2017, le Conseil départemental du Val-de-Marne a fait part de son absence de remarque particulière.

Les autres personnes publiques n'ont pas émis de remarque.

Aucune observation écrite n'a été formulée sur le registre de concertation.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre acte du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme. Ce dernier sera présenté par le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devant le Conseil de territoire avant son approbation par ce dernier.

P.J. : - bilan de la mise à disposition

- dossier de modification simplifiée (consultation en séance)

URBANISME

6) Plan local d'urbanisme

Bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 et suivants,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

vu l'arrêté interpréfectoral n°2015/242 du 2 février 2015 déclarant d'utilité publique la réalisation de la ligne de tramway T9 entre Paris (porte de Choisy) et la commune d'Orly (place du fer à cheval) et mettant en compatibilité les documents d'urbanisme des communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi et Orly,

vu les arrêtés municipaux de la Ville des 21 mars 2014 et 8 avril 2015 portant mise à jour du PLU,

vu sa délibération en date du 9 avril 2015 approuvant la modification du PLU,

vu les arrêtés territoriaux du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre des 17 mai 2016, 20 juin 2016, 13 septembre 2016 et 1^{er} juin 2017 portant mise à jour du PLU,

vu les délibérations du Conseil de territoire des 12 avril 2016 et 27 juin 2017 approuvant les modifications simplifiées du PLU d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération du 22 juin 2017 sollicitant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il engage une procédure de modification simplifiée du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine,

vu la délibération n° 2017-06-27_691 du Conseil de territoire en date du 27 juin 2017 prescrivant la modification simplifiée du PLU d'Ivry-sur-Seine et définissant les modalités de mise à disposition de la modification au public,

considérant que le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées suivantes :

- Préfecture du Val-de-Marne,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- Conseil régional d'Ile-de-France,
- Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- Conseil départemental du Val-de-Marne,
- Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Val-de-Marne,

- Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne,
- Chambre régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
- Mairie d'Alfortville,
- Mairie de Charenton-le-Pont,
- Mairie du Kremlin-Bicêtre,
- Mairie de Paris,
- Mairie de Villejuif,
- Mairie de Vitry-sur-Seine.

considérant qu'aucune de ces personnes publiques n'a émis d'observation,

vu la commission du développement de la Ville du 8 novembre 2017,

considérant qu'aucune observation écrite n'a été formulée sur le registre mis à disposition du public,

vu le bilan, ci-annexé,

DELIBERE

par 31 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU.

ARTICLE 2 : PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU annexé à cette dernière seront présentés par le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devant le Conseil de territoire avant l'approbation par ce dernier du projet de modification simplifiée du PLU de la Ville.

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017